

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 27 janvier 2021

Covid-19 #Arrêtsdetravail #ContactTracing #Tester-Alerter-Protéger #Isolement

### L'Assurance Maladie propose un nouveau service de suivi de l'isolement des patients positifs au Covid-19 en partenariat avec l'URPS des infirmiers libéraux de Bretagne

Face à la pression épidémique et à l'apparition de variants de la Covid-19 plus contagieux sur le territoire, la contribution de l'Assurance Maladie à la gestion de la crise sanitaire s'ajuste en continu. Favoriser l'isolement au plus tôt et dans les meilleures conditions possible constitue l'un des piliers de la stratégie « Tester - Alerter - Protéger ». C'est pourquoi, depuis le 21 janvier 2021, l'Assurance Maladie renforce l'accompagnement des personnes devant s'isoler, en lien avec les infirmiers libéraux et les partenaires locaux. Elle fait également évoluer son dispositif de *contact tracing* pour gagner encore en efficacité et en rapidité.

#### Un accompagnement sur mesure pour aider les malades à mieux vivre leur isolement

##### Un accompagnement sanitaire matériel et psychologique

Depuis le 21 janvier 2021, les enquêteurs sanitaires en charge du *contact tracing* proposent systématiquement aux personnes testées positives à la Covid **un accompagnement sanitaire, matériel et psychologique à l'isolement** (aide aux démarches administratives, aide à domicile, repas, portage de courses - dont médicaments, accès aux communications électroniques, soutien psychologique...). C'est la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI)<sup>1</sup>, qui dépend de la préfecture du département, qui prend ensuite en charge le patient en fonction des besoins.

**280 demandes d'accompagnement en Bretagne**  
*par la cellule territoriale d'appui à l'isolement*  
*acceptées par les patients Covid +*  
*depuis le 21 janvier*

##### La visite d'un infirmier à domicile

Ce soutien comprend également une visite à domicile par un infirmier libéral : tout patient qui le souhaite peut ainsi bénéficier de cette visite, prise en charge à 100% et sans avance de frais, dans les 24 heures suivant l'appel de l'Assurance Maladie.

Lors de la visite, **l'infirmier aide le patient à organiser son isolement, lui prodigue des conseils et propose de dépister les membres de son foyer isolés avec lui**. Il peut également identifier des besoins d'accompagnement social complémentaires et les transmettre à la cellule territoriale d'appui à l'isolement.

Si l'Assurance Maladie est informée que la personne est contaminée par une souche variée, l'infirmier en sera informé afin d'adapter ses conseils et les modalités employées pour tester les

<sup>1</sup> Gérées en association étroite avec les collectivités territoriales, ces cellules sont composées d'équipes pluridisciplinaires (travailleurs sociaux du conseil départemental ou du centre communal d'action sociale, équipes de la Croix-Rouge ou de la protection civile, associations d'aide à domicile) qui peuvent se rendre au domicile des personnes isolées pour les aider si celles-ci en ressentent le besoin.

personnes du foyer (recours aux tests RT-PCR et proposition de réaliser un nouveau test à l'issue des 7 jours d'isolement pour vérifier l'absence de contagiosité). Une offre d'hébergement dédié sera systématiquement proposée aux personnes placées dans une situation personnelle présentant un fort risque de propagation (personnes vivant en famille, notamment avec des proches à risque, etc.).

Un télé-suivi de l'isolement est mis en œuvre à partir par la cellule de contact tracing de l'Assurance Maladie. Concrètement, **l'Assurance Maladie contacte les patients zéro au 4<sup>ème</sup> jour de leur isolement** pour s'assurer que celui-ci se déroule dans de bonnes conditions et que la visite de l'infirmier (ou l'accompagnement social), s'ils en ont fait la demande, a bien eu lieu.

**872 demandes de visites à domicile en en Bretagne depuis le 21 janvier**  
*470 ont été réalisées par les infirmiers au 28 janvier*

### Une évolution du *contact tracing* pour gagner en efficacité et en réactivité

Parce qu'une marge de progression existe encore, **les modalités de contact ont été adaptées pour gagner en efficacité depuis le 20 janvier**. L'objectif : tout mettre en œuvre pour contacter l'ensemble des patients zéro sous 24 heures à la suite du résultat de leur test, identifier le plus de cas contact possible et favoriser le suivi des consignes, que celles-ci portent sur l'isolement ou le délai de réalisation des tests.

Pour cela, les patients n'ayant pas déclaré de cas contact sont rappelés pour savoir s'ils n'en ont pas identifiés après réflexion et les personnes (cas zéro et cas contact) injoignables sont relancées à plusieurs reprises. De plus, **les cas contact reçoivent un SMS de rappel 48 heures avant de réaliser leur test de dépistage**.

**Quant aux personnes cas contact, 4 jours après avoir été informées de leur statut par l'Assurance Maladie, elles reçoivent un SMS** leur rappelant l'importance de bien respecter leur période d'isolement et la possibilité de signaler d'éventuels besoins permettant un isolement dans de bonnes conditions.

De plus, **les patients positifs et leurs cas contact à risque sont invités à répondre à des questions par SMS, au 7<sup>e</sup> jour de leur isolement**, afin de déterminer, selon leurs réponses, s'il peut prendre fin ou pas.

Enfin, ces évolutions techniques s'accompagnent d'un engagement et d'une mobilisation totale des équipes d'enquêteurs sanitaires, 7 jours sur 7, depuis la mise en place du dispositif le 13 mai 2020. Ces moyens humains, eux aussi, s'adaptent continuellement à l'évolution de l'épidémie. En fonction de la situation sanitaire, le dispositif est dimensionné pour atteindre un point haut de **10 000 collaborateurs au niveau national** dédiés à cette mission.

### **Les chiffres du contact tracing en Bretagne**

*3 353 cas positifs ces 7 derniers jours = moyenne de 479 cas par jour*

*8 646 cas contacts ces 7 derniers jours*

*En moyenne, 2,6 cas contact/patient zéro.*

*Baisse de 9,6% les 7 derniers jours*

*En Bretagne, 190 téléconseillers de 8h30 à 18h sont mobilisés pour se relayer 7 jours sur 7*